

Présentation des articles thématiques

Anne-Marie Di Sciullo

Volume 20, numéro 1, 1991

Structures d'arguments et propriétés grammaticales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602684ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602684ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Di Sciullo, A.-M. (1991). Présentation des articles thématiques. *Revue québécoise de linguistique*, 20(1), 9–12. <https://doi.org/10.7202/602684ar>

PRÉSENTATION DES ARTICLES THÉMATIQUES

Les arguments et la relation prédicat/argument sont sujets à des études approfondies en grammaire générative. La notion de sous-catégorisation lexicale, qui dans *Aspects de la théorie syntaxique* représentait, en partie, les dépendances prédicat/argument, se voit remplacée dans les années 1980 par les concepts de structure d'argument (SA) et de structure conceptuelle lexicale (Chomsky, 1981; Stowell, 1981; Marantz, 1984; Jackendoff, 1983, 1990; Williams, 1981; Di Sciullo et Williams, 1987; Rappoport et Levin, 1986; Higginbotham, 1985; Grimshaw, 1979, 1990; Pinker, 1989). Ces travaux abordent les problèmes suivants. Comment les arguments sont-ils représentés dans la grammaire? À quel(s) niveau(x) le sont-ils et sous quelle forme? Quels types sémantiques et syntaxiques incarnent-ils? Qu'est-ce qui détermine la projection des arguments à la syntaxe? Quelles sont les restrictions sur les réalisations manifestes des arguments? Qu'est-ce qui autorise les arguments nuls? Qu'est-ce qui est inné du point de vue argumental, qu'est-ce qui doit être appris? Quels sont les paramètres de variation entre les grammaires en ce qui concerne la réalisation des arguments?

Il est clair que des hypothèses de solutions ne peuvent être avancées à priori, et qu'il est nécessaire de recourir à l'examen de constructions spécifiques, capables de nous révéler les propriétés des structures d'arguments propres aux langues naturelles.

Ce numéro de *La Revue québécoise de linguistique* rassemble cinq articles sur la question. Chacun d'eux considère des constructions différentes: les constructions à prédicat causatif et à restructuration de l'italien, les constructions ditransitives de l'anglais et du français, les structures adverbiales de l'anglais, les structures à noms abstraits du français et les constructions passives en quechua. Tous mettent en évidence l'existence de généralisations propres aux arguments. Ils abordent les problèmes mentionnés plus haut, et les propositions qu'ils avancent contribuent à alimenter la réflexion sur les structures d'arguments.

Dans «Constructions à prédicats légers et quasi-légers», Di Sciullo et Thomas Rosen proposent d'étendre la classe des prédicats légers pour y inclure les verbes dits à restructuration de l'italien. En tant que prédicat léger, des verbes comme *volere* ont une structure lexicale conceptuelle pleinement spécifiée, mais leur structure d'argument est sous-spécifiée: elle ne contient que des positions vides. Lorsque *volere* et un prédicat lourd forment un prédicat complexe, il y a identification au niveau de la structure d'argument. Conséquemment, les deux prédicats forment une chaîne prédicative en syntaxe, ce qui entraîne l'opacité thématique propre aux prédicats complexes. Il est proposé, en outre, que les verbes causatifs tels que *fare* sont quasi-légers, en ce que leur structure d'argument n'est que partiellement spécifiée. Ceci permet de rendre compte des similarités entre *volere* et *fare* en ce qui a trait à l'opacité thématique, et de leurs différences, dont le choix de l'auxiliaire et l'admissibilité du clitique réfléchi. L'analyse permet de faire des prédictions sur la nature du prédicat lourd, de type verbal ou nominal, qui forme un complexe avec un prédicat (quasi-)léger, ainsi que sur les propriétés des constructions à prédicats (quasi-)légers. Cet article montre, plus généralement, que la structure d'argument est un niveau de représentation de la grammaire qui peut être spécifié ou non, et qui est soumis à des lois spécifiques, telles que l'identification d'arguments.

L'article de Tremblay considère les alternances d'arguments internes en anglais et en français. Supposant que les représentations lexicales sont sujettes à la contrainte du branchement binaire, il est proposé que les alternances d'arguments internes ne découlent pas de l'application de règles (lexicales ou syntaxiques), mais de la relation thématique (possessive ou locative) entre arguments internes de verbes ditransitifs. Cette relation n'est pas dépendante du prédicat qui sélectionne les deux arguments internes, mais doit être compatible avec les rôles thématiques assignés par le prédicat. L'exécution de cette hypothèse est la suivante: l'entrée lexicale d'un verbe ditransitif ne spécifie pas l'ordre de ses arguments internes et les propriétés thématiques des structures sont la conséquence de principes indépendants. L'analyse permet de rendre compte de la directionnalité de l'assignation thématique entre les deux arguments internes. L'assignation s'effectue vers la gauche, comme c'est le cas pour toutes les structures à possession de l'anglais. L'analyse permet en outre de dériver l'effet «affecté» de l'argument interne direct ainsi que de

l'alternance bénéfactive de l'anglais. Le français diffère de l'anglais pour ce qui est des structures à double objet par le fait que dans cette langue un nom ne peut assigner de rôle thématique vers la gauche. L'hypothèse de partage d'arguments qui est proposée permet de faire des prédictions sur l'ordre, le choix de la préposition et l'interprétation sémantique des structures à alternances locatives en français.

L'étude de Rochette, «La structure d'arguments et les propriétés distributionnelles des adverbes», vise à rendre compte des propriétés distributionnelles des adverbes de l'anglais en faisant appel à leur structure d'arguments. Il est proposé que les adverbes de phrase sont des prédicats sélectionnant un type particulier d'argument, qu'ils apparaissent comme adverbe de phrase ou comme adverbe de VP. Ceci offre un traitement unifié des deux types d'adverbes au niveau de la structure d'argument. Les adverbes sont des prédicats qui sélectionnent des arguments qui sont définis en termes de catégories sémantiques telles que «proposition», «événement» et «action» plutôt qu'en termes de catégories syntaxiques (sous-catégorisation). Le texte tente de montrer qu'il est possible de rendre compte des propriétés sélectionnelles des adverbes de phrase et de VP en faisant appel à ces trois catégories sémantiques pour rendre compte de la complémentation phrastique. Enfin, supposant que les adverbes sont générés en position d'adjonction, il est proposé que la distribution des adverbes dans la phrase est contrainte par le fait qu'ils entrent dans une relation de gouvernement avec la tête de leur argument.

Simon van de Kerke soulève une question controversée dans son article «Co-indexation in Predicate Argument Structure: The Characteristics of Quechua *ku*», à savoir si les constructions passives sont le résultat d'un mouvement syntaxique ou si elles doivent être traitées dans le lexique. À partir de l'étude de structures du quechua susceptibles d'être analysées par mouvement syntaxique, van de Kerke montre qu'elles ne peuvent l'être, puisqu'elles n'admettent pas de position d'argument externe qui soit non thématique. Il est proposé que l'affixe verbal *ku* co-indexe la position d'argument externe à la position d'argument interne dans le processus de projection de la structure lexicale conceptuelle à la structure d'argument. Cette analyse permet d'expliquer pourquoi l'affixation de *ku* est obligatoire uniquement pour des verbes qui sélectionnent un seul argument interne, ainsi que l'occurrence de cet affixe dans plusieurs autres constructions, notamment les structures réfléchies.

Enfin, dans le cadre théorique du lexique-grammaire, l'étude de Giry-Schneider, «Relation entre le sens des noms et leur structure prédicative», montre comment l'analyse des noms abstraits tels que *grammaire* et *esthétique* avec des verbes supports peut rendre compte de leur forme syntaxique et de leur sens.

Anne-Marie Di Sciullo
Université du Québec à Montréal

Références

- Chomsky, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris.
- Di Sciullo, A.M. et E. Williams (1987) *On the Definition of Word*, Cambridge, Mass. MIT Press.
- Grimshaw, J. (1979) «Complement Selection and the Lexicon», *Linguistic Inquiry*, vol. 10, pp. 279-426.
- Grimshaw, J. (1990) *Argument Structure*, Cambridge, Mass. MIT Press.
- Higginbotham, J. (1985) «On Semantics», *Linguistic Inquiry*, vol. 16, pp. 547-593.
- Jackendoff, R. (1983) *Semantics and Cognition*, Cambridge, Mass. MIT Press.
- Jackendoff, R. (1990) *Semantics Structures*, Cambridge, Mass. MIT Press.
- Marantz, A. (1984) *On the Nature of Grammatical Relations*, Cambridge, Mass. MIT Press.
- Pinker, S. (1989) *Learnability and Cognition. The Acquisition of Argument Structure*, Cambridge, Mass. MIT Press.
- Rappoport, M. et B. Levin (1986) «What to do with theta-roles», *Lexicon Project Working Papers* 11, Center for Cognitive Science, Cambridge, Mass. MIT Press.
- Stowell, T. (1981) *Origins of Phrase Structure*, Thèse de doctorat, MIT.
- Williams, E. (1981) «Argument Structure and Morphology», *The Linguistic Review*, vol. 1, pp. 81-114.